

# la seyne - sanary Var-matin

## L'épave d'un bateau échoué depuis le début de l'hiver fait rager les riverains



**Sur le rivage Est de La Seyne, un navire victime d'une largade en début d'hiver n'a toujours pas été évacué par les autorités. Une triste habitude, déplorent les habitants.**

Ce matin-là, Yvon Nicol est carrément venu avec sa tronçonneuse. "S'ils n'enlèvent pas cette épave, je vais la découper moi-même", plaisante-t-il... à moitié.

Il faut dire que depuis des semaines, ce retraité de Coste-Chaude tente de remuer ciel et terre, et surtout les autorités compétentes en matière de mer, pour qu'un énième navire échoué cet hiver puisse être enfin évacué. En vain, pour l'instant.

## **Un enfant blessé au visage l'été dernier**

Et une autre échéance approche désormais à grand pas, qui met ce marin de Morlaix dans tous ses états. Ce jeudi, la silhouette de la prestigieuse Hermione devrait en effet éblouir de toute sa splendeur l'entrée de la rade.

*"Mais avec cette triste épave pour saluer le trois-mâts de La Fayette, je ne vous dis pas la honte. Il n'y a qu'ici qu'on voit ça"*, soupire celui qui, il y a quelques années déjà, avait tagué Costa Concordia (1) sur une vieille coque récalcitrante du côté du port du Manteau.

Ici, c'est entre autres dans l'anse de Balaguier. Chaque hiver depuis des années, ce petit coin de paradis se transforme en un véritable cimetière marin selon la force des tempêtes.

Il arrive en effet que les amarres de certains bateaux au mouillage – qui sont loin de tous avoir une autorisation – rompent sous les assauts du vent et de la mer. Les embarcations se retrouvent alors drossées sur les rochers.

Le problème, c'est de savoir à qui elles appartiennent. Certains propriétaires peu scrupuleux effacent toute trace d'identification de leur bateau.

Histoire d'éviter ainsi d'engager des frais importants pour évacuer de la côte les sinistres squelettes de composite. D'autres ne sont tout simplement pas connus par l'administration (voir par ailleurs)... ou pas solvables.

### **"Ça coûte entre 12.000 et 17.000 euros à la ville"**

Et les moyens de les obliger à payer sont alors difficiles à appliquer, ou très longs à mettre en œuvre. Si l'état du rivage Est de La Seyne dépend de la force du vent, il est donc aussi lié à la capacité à agir de la DDTM.

Car c'est bien la Direction départementale des territoires et de la mer qui est chargée, après enquête, de retrouver les plaisanciers et de les mettre en demeure de faire place nette (voir par ailleurs).

Dans le cas où ces derniers auraient disparu sans laisser d'adresse, l'État, sans le sou, compte alors sur le bon vouloir des municipalités pour débarrasser les lieux... au frais du contribuable.

*"Si j'enrage autant, poursuit Yvon Nicol, c'est aussi que la grande jetée, qui devrait protéger des coups de mer, est dans un état déplorable. Tout est lié..."*

Et semble figé depuis des années. Dans un entretien à notre journal en 2017, le maire de La Seyne estimait que l'enlèvement des épaves à Balaguier coûtait "entre 12.000 et 17.000 euros par an" à la municipalité. Loin d'être anodin. Tous comme les risques engendrés d'ailleurs. Le 19 mai dernier, un enfant s'est grièvement blessé en tombant face la première sur le moteur d'une des épaves sur laquelle il jouait. Son état a nécessité la pose de 21 points de suture au visage.

Une semaine après l'accident, il était alors procédé à l'enlèvement du bateau.

(1) Le paquebot Costa Concordia a fait naufrage le vendredi 13 janvier 2012 en Méditerranée.

## **Le CIL BME monte au créneau**

Christian Grard est à la fois webmaster du CIL BME et d'ASAB (1).

*D'après lui, "la DDTM connaît le nom des propriétaires de bateaux mais refuse de les communiquer. Au final, c'est la commune qui se substitue aux particuliers indécents et contrevenants à la loi en procédant à l'enlèvement des épaves pour les conduire dans des décharges spécialisées. Le tout aux frais des contribuables. Si des mesures coercitives avec, par exemple, l'application de frais d'astreinte jusqu'à l'enlèvement de l'épave, ne sont pas appliquées, la situation peut perdurer longtemps."*

(1) Comité d'Intérêt local Balaguier - le Manteau - l'Eguillette et Association de Sauvegarde de l'anse de Balaguier.

MA.D

[mdelaine@nicematin.fr](mailto:mdelaine@nicematin.fr)

## **« L'Etat manque de moyens »**

Eric Lefebvre est délégué à la mer et au littoral au sein de la DDTM.

Il nous explique la difficulté pour l'Etat de gérer la problématique des échouements :

« Le premier responsable, dans le cas d'un navire drossé à la côte, ce n'est ni la tempête, ni l'Etat, mais son propriétaire.

Si notre enquête permet de le retrouver, on le met en demeure d'effectuer l'enlèvement. Mais s'il n'a pas les moyens de le faire – les assurances ne sont pas obligatoires – qu'il est défaillant, ça complique les choses. Car le nerf de la guerre c'est : Qui va payer ?

Et puis souvent, l'immatriculation, quand elle n'a pas été effacée, ne correspond pas au propriétaire : bien des ventes se font officieusement.

Comme l'Etat manque de moyens pour contrôler efficacement ou effectuer les enlèvements, c'est au bon vouloir des municipalités de s'en charger. Mais elles ne sont pas obligées de le faire. Ça fait des années que la ville de la Seyne nous alerte, et on le comprend.

Ajoutez le fait qu'il n'existe pas vraiment de filière de déconstruction et vous faites face à un problème récurrent et particulièrement complexe à résoudre »